POINT

DE BANQUEROUTE.

POINT DE BANQUEROUTE ;

OU

LETTRE

À UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

SUR l'impossibilité de la Banqueroute Nationale, & sur les moyens de ramener le Crédit & la Paix.

Pauca sunt quae dicuntur ; sed si illa animus benè exceperit, convalescent & exsurgent.

SENEQUE, Epist. 38.



LONDRES,

1787.



POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

Sur l'impossibilité de la Banqueroute Nationale.

Londres, août 1787.

LES IMPÔTS OU LA BANQUEROUTE ! — Ce terrible dilemme vous a justement effrayé, mon cher ami, lorsque vous l'avez vu consigné dans un écrit, qui vous a semblé paroître sous les auspices du ministere (1). Rassurez-vous cependant ; quoiqu'il n'y ait pas de probabilité que les deux iupôts nouveaux obtiennent le consentement de

(1) Voyez les observations sur l'arrêté du Parlement de Paris du 13 Août.

la nation ni des parlemens au moins avant la convocation des Etats Généraux, il eſt invraiſemblable, il me paroît même impoſſible que pour y ſuppléer on ait recours à la banqueroute.

Sans doute il eſt des hommes aſſez ignorans des vraies reſſources de l'Etat, pour ne pas voir d'autre remede dans la criſe qui nous tourmente, & aſſez pervers pour le conſeiller. J'ai même entendu quelques-uns de ces politiques inconſéquens, qui ſoutenoient, que par la banqueroute, le Souverain faiſoit tout-à-la-fois le bien de ſon peuple & le ſien. Celui de ſon peuple, en le déchargeant d'un énorme fardeau; le ſien, en appliquant à ſon uſage la portion des fonds qui reſteroient libres. Ils ſoutenoient que le Roi gagneroit par cette opération l'amour & les bénédictions de ſon peuple; bénédictions qui compenſeroient les murmures des rentiers nationaux & étrangers. Ils ſoutenoient encore que, délivrée de ſon fardeau, & poſſédant toujours dans ſon ſol des reſſources ſi variées, la nation en acquéreroit un crédit plus ſolide & plus étendu.

Syſtême inſenſé, auſſi affreux par la perverſité qui l'inſpire, qu'il ſeroit funeſte dans ſes conſéquences!

Parcourez en effet avec moi la chaîne des maux qu'il entraîneroit à ſa ſuite, & vous en ſerez convaincu.

Il aviliroit à jamais, non-ſeulement le ſouverain, les miniſtres, mais la nation même, aux yeux de l'Univers entier, aux yeux de ces Anglois, qui profondement épuiſés par une guerre de ſept ans, ſoutenant une dette nationale plus forte que la nôtre, répartie ſur une population deux fois moins nombreuſe, ont trouvé cependant le ſecret, avec un ſol moins fertile & des reſſources moins variées, d'acquitter annuellement une partie de leurs dettes ; — aux yeux de tous ces peuples avec leſquels nous nous empreſſons de contracter des traités de commerce ; — aux yeux de ces Américains dont nous ambitionnons d'être les alliés, après en avoir été les défenſeurs ; & qui ſortant à peine des miſeres d'une guerre civile, ſe tourmentent pour payer leurs oppreſſeurs, &, quoique dans une ſituation moins heureuſe que la nôtre, nous donnent l'exemple de la bonne *foi* publique.

Et comment pourrions-nous prétendre inſpirer déſormais la moindre confiance dans nos traités de paix, de commerce, de protection, lorſqu'on nous verroit au milieu des lumieres & des richeſſes qui nous environnent, manquer ſans pudeur à nos engamens les plus ſacrés ? Quelle idée donnerions-nous, de notre poſition, de notre capacité, de nos forces, des moyens de les ſoutenir, à ces puiſſances qui veulent arracher à la Hollande ſa liberté,

& dont l'effroi qu'inſpire la protection françoiſe arrête ſeul tous les efforts ?

Et ſur qui retomberoit le mal affreux que cauſeroit la banqueroute ? Sur des amis, des alliés ou des freres. Sur ces Hollandois dont nous devons, dans leur poſition malheureuſe, plutôt doubler les reſſources que les tarir ; qui ne ſont aujourd'hui perſécutés par le Stadhouder que pour avoir embraſſé nos intérêts dans la derniere guerre ; qui, dans nos tems de criſe, nous ont ouvert leurs tréſors ; qui, trompés lors de l'ancienne banqueroute de 1720, ont héſité longtems à nous redonner leur confiance ; qui, trahis de nouveau, nous l'ôteroient à jamais !

Sur ces Suiſſes qui, depuis des ſiecles, conſervant leur attachement pour nous, verſent avec joie leur ſang dans toutes nos querelles !

Sur ces Genevois, auxquels il ſuffit bien d'avoir enlevé leur conſtitution, ſans leur enlever encore leurs rentes, le fruit de leurs économies & de leur confiance dans notre bonne foi !

Sur ces Flamands, ces Brabançons, que la ſaine politique commande plutôt de chercher à attirer chez nous, par une bonne foi à toute épreuve, dans un moment où les troubles de leur gouvernement leur font deſirer un aſyle étranger !

Enfin ſur des François ! Et obſervez bien que ce ſont eux qui ſont le plus grand nombre des créanciers de l'Etat, & ſuivez tous les anneaux de cette chaîne que la banqueroute va, comme la foudre, pulvériſer en la frappant.

Ces rentiers ſont répandus dans toutes les claſſes de citoyens ; l'extrême ſubdiviſion des fonds publics, la facilité de les négocier, les font ſans ceſſe circuler du porte-feuille des riches, dans la boutique de l'artiſan, & dans les mains même des domeſtiques, qui tous en les achetant ſe préparent une retraite pour leurs vieux jours. — Voilà donc une claſſe nombreuſe d'individus réduits à la miſere, & par conſéquent à la néceſſité de voler. — Et des gibets s'éleveront pour les punir, à la voix de ceux même qui les ont forcés au crime !

Le même malheur ne ſuivra pas les riches ; mais, privés d'une portion de leur propriété, ils réduiront leurs dépenſes, leur conſommation. Que de métiers, que d'arts tout-à-coup condamnés à à l'inaction ! Que de bras devenus inutiles, avant qu'on ait trouvé des moyens de les occuper ! Nouvelle ſource de miſere, nouvelle troupe nombreuſe de mendians, de voleurs, de filles publiques, & par conſéquent aggravation de la corruption & de l'infortune nationale.

Le mal ira plus loin ; il frappera la terre ; il frappera la culture même. Car tel eſt l'effet inſenſiblement opéré par le ſyſtême des rentes, que leur produit ſe verſe maintenant & en partie par des canaux indirects ſur l'Agriculture. — Supprimez les rentes, ce verſement n'eſt plus, & la culture languira longtems avant que l'on ait pu remplacer les avances que les rentiers faiſoient à la terre. Ce coup porté à la culture, ſera encore aggravé par une autre cauſe. Les effets publics rempliſſant la fonction de numéraire, ils en faiſoient refluer au moins vers la campagne quelques portions ; leur ſuppreſſion le reſſerrera de plus en plus dans les villes où il eſt ſans ceſſe appellé.

Et ce *papier numéraire* n'exiſtant plus que devient le ſurhauſſement des denrées occaſionné par ſon affluence ? Les denrées reſteront cheres, lorſque leurs ſignes deviendront moins communs, moins circulans. Et comment l'artiſan pourra-t-il y atteindre, lorſque par la rareté de ces ſignes tout languira autour de lui ; lorſqu'à l'ordinaire il s'écoulera un long-tems avant que l'équilibre ſoit parfaitement rétabli entre les denrées & les ſignes, entre les ſignes & les ſalaires du travail. On a dit qu'une ſomme énorme de numéraire, jettée tout-à-coup dans le public, cauſeroit un

bouleverſement ſingulier ; que feroit-ce d'un anéantiſſement ſubit de ce numéraire, occaſionné par une banqueroute générale ? Il feroit un mal d'autant plus affreux, qu'il porteroit immédiatement ſur la claſſe des Journaliers & des Artiſans, c'eſt-à-dire, la claſſe la plus nombreuſe de la ſociété (1).

Voyez encore quelle impreſſion fera ſur le moral de la Nation cette funeſte banqueroute ! Cet exemple en bannira la bonne foi ; car, pourquoi en conſerveroit-on, lorſque le trône même inſtruiroit à la violer ?

Les banqueroutes privées ſe multiplieroient, & comment la loi pourroit-elle les punir ; la loi qui n'a pas puni, qui a autoriſé la banqueroute générale ? Dès-lors plus de bonne foi privée, plus de crédit, & par conſéquent plus de commerce,

---

(1) Ce n'eſt pas qu'on veuille ſoutenir que ce ne fût un bonheur pour l'Etat de voir diſparoître tous ces effets publics, qui nous inondent & nous corrompent ; mais cette diſparition, pour être utile, doit ſe faire inſenſiblement dans un tems de calme, & par la ſeule voie du rembourſement. Un coup ſubit porté à tous ces effets entraîneroit une foule d'incidens & de calamités particulieres, qu'il eſt impoſſible de prévoir, & dont il eſt également impoſſible de calculer les dangers & l'étendue.

plus d'induſtrie, & plus de culture. — On verroit ſe renouveller en France ce qui ſe paſſe dans l'Inde : le Capitaliſte enfouiroit ſon or dans la terre, & les champs ſeroient incultes.

Frappé de tant de calamités qu'entraîneroit la banqueroute nationale, quel François ne frémiroit pas à la ſeule idée d'un pareil remede ? Quel François n'en demandera pas l'éternelle proſcription, ſur-tout quand il verra la poſſibilité, la très-grande poſſibilité de payer les dettes, & de couvrir le déficit ſans y avoir recours ; poſſibilité dont les adminiſtrations provinciales ne permettent plus de douter ; poſſibilité qui ſe réaliſera facilement dans des mains habiles, actives & non corrompues ; poſſibilité qu'on ne peut nier ſans prouver ſon ignorance des reſſources de la France, & ſans démentir les paroles tant de fois données par le Souverain & ſes Miniſtres !

Eh ! comment prêter à un Prince, qui depuis ſon avenement au trône, juſqu'à ces momens critiques, n'a ceſſé de proteſter de ſa fidélité à remplir tous ſes engagemens ; qui a montré une véritable anxiété pour les embarras où l'Etat eſt plongé, comment lui prêter aſſez de foibleſſe, pour ſe laiſſer ſéduire par de miſérables ſophiſmes, pour violer par un vol manifeſte la propriété de ſes ſujets, pour ſacrifier d'un ſeul mot ſon hon-

neur, en détruiſant le crédit national ? Comment prêter à un Miniſtre que la voix publique n'a appellé au rang éminent où ſon maître vient de l'élever, que pour réparer les déprédations ſcandaleuſes de ſon prédéceſſeur, & raſſurer les créanciers de l'état effrayés ; comment lui prêter le deſſein de renoncer aux principes de fidélité, dont il a lui-même été le défenſeur, qu'il a garanti dans les divers actes émanés ſous ſon miniſtere.

Dans quel tems encore conſeilleroit-on une faillite auſſi déſaſtrueuſe ? Dans un moment où la tranſlation des Parlemens effraie tous les citoyens, où l'effervefcence tend toujours plus fortement à ſe développer, où les Etats qui nous environnent, ſont eux-mêmes agités par des troubles, où des troupes étrangeres ſont à nos portes ? Quel miniſtre conſidérant tous ces dangers, feroit aſſez téméraire, aſſez fou, aſſez ennemi de lui-même, pour riſquer de ſe charger & du reſſentiment de ſon maître, & de l'exécration publique, pour expoſer ſes jours à la vengeance d'un peuple juſtement irrité.

Croyez-vous d'ailleurs qu'un Miniſtre feroit aſſez puiſſant pour conſommer une pareille iniquité ? Croyez-vous que la bonne foi trompée ne ſauroit pas trouver un moyen légal pour l'arrêter ?

Croyez-vous que les rentiers s'aſſemblant à cette nouvelle effrayante, formant une union reſpectable, ne pourroient pas, comme dans les troubles de 1648, iuvoquer l'appui des Parlemens, réclamer d'eux l'exécution de leurs engagemens? Croyez-vous que les cours de juſtice créées pour défendre le fort contre le foible, l'opprimé contre l'oppreſſeur, ne pourroient pas rendre un arrêt pour autoriſer les rentiers à ſaiſir les fonds qui ſont affectés & hypothéqués à leurs contrats? Croyez-vous que, pourſuivis en vertu de cet arrêt, les receveurs & les fermiers des deniers royaux s'expoſeroient à un refus dangereux? Croyez-vous que, pour ſoutenir leur refus, le cœur du Roi voulût ſe prêter à armer des François contre des François, qui réclameroient leur ſubſiſtance, un titre authentique à la main? Un Cardinal, dont l'ambition commune à ſa famille a coûté bien du ſang à la France, fit planter autrefois des gibets près du ſéjour de la Cour pour en éloigner les importuns, les ſolliciteurs de penſion. Mais ici les rentiers demanderoient leur pain, & du pain payé d'avance; & les gibets ou les bayonnettes ne feroient que des cruautés ajoutées à une injuſtice. Enfin, croyez-vous que, ſi d'un côté rendant publiquement juſtice aux rentiers, le Parlement d'un autre côté éclairoit la

religion du Monarque, croyez-vous qu'il ne parviendroit pas à faire anéantir un ſyſtême auſſi déshonorant, auſſi deſtructif, & à faire punir le Miniſtre qui l'auroit conſeillé ?

Non, mon ami, tant que le Prince qui nous gouverne conſervera cette bonne-foi publique dont il a donné des marques ſi réitérées, tant qu'il appellera des miniſtres qui auront donné des preuves de leur capacité dans les finances, qui joindront à leurs lumieres une réputation de déſintéreſſement, de délicateſſe, de patriotiſme ; tant qu'il exiſtera dans les Parlemens de ces ames ardentes, énergiques, prêtes à ſacrifier *leur fortune & leur exiſtence*, (1) pour le bien de l'état & la ſûreté des particuliers ; tant que la nation conſervera quelques étincelles de cet amour de la liberté, de l'honneur national qui le caractériſe, je ne croirai point qu'aucun Miniſtre puiſſe concevoir le projet de s'égorger lui-même, en déshonorant ſon Roi & la Nation.

Eh ! le peuple lui-même dont on voudroit ſurprendre le ſuffrage par ſon intérêt, le peuple ne pourroit-il pas dire au Miniſtre, qui voudroit excuſer la banqueroute à ſes yeux, en la pré-

(1) Mots remarquables énoncés dans l'arrêté du parlement de Paris ſéant à Troyes du 27 août.

ſentant comme un bienfait, dont l'avantage le plus immédiat retombe ſur lui, ne pourroit-il pas lui dire : Retirez votre bienfait, la mauvaiſe foi qui le ſouille nous le rend odieux, & l'expérience ne nous a que trop appris qu'il nous ſeroit funeſte un jour. Ne pouvez-vous donc gouverner les hommes qu'en les pillant tour-à-tour, qu'en ſacrifiant tantôt lepeup le aux rentiers, & tantôt les rentiers au peuple ? Cent fois vous & vos prédéceſſeurs nous avez promis que l'impôt, que l'emprunt que vous demandiez, ſeroit le dernier de tous ; & cent fois vous avez violé votre promeſſe. Aujourd'hui, parce que la miſere & la réſiſtance générale rendent l'impôt difficile & peut-être impoſſible, parce que l'extinction du crédit ne permet pas l'emprunt, vous n'imaginez pas d'autre expédient, pour avoir de l'argent, que de dépouiller ceux qui vous en ont prêté de bonne foi. Mais ſi vous ne reſpectez pas leur propriété, reſpecterez-vous plus la nôtre un jour ?

Mais quel bien réſultera de ce vol pour nous ; En paierons-nous moins d'impôts ? En emprunterez-vous moins ? Ayant plus de facilités pour emprunter, ne ſerez-vous pas tenté de former de nouveaux engagemens ? Pour les aſſurer, ne ſerez-vous pas forcé de créer des impôts ? Ce ſera donc

toujours le même cercle, un cercle éternel d'impôts, d'emprunts, de banqueroutes & de miseres pour nous.... Non, jamais la banqueroute n'a amélioré le sort du peuple. Celle de 1720 n'a pas empêché celle de 1770, &, malgré ces deux banqueroutes si voisines l'une de l'autre, le peuple n'en a pas été moins malheureux dans cet intervalle; l'état n'en est pas moins aujourd'hui chargé d'une dette immense, d'un déficit effrayant. --- Encore une fois, ce prétendu bienfait de la banqueroute, n'est qu'une facilité pour de nouvelles dissipations, qu'un augure de nouvelles calamités pour le peuple.

Que pourroit opposer le Ministre à ce langage, qui sera celui de tout François éclairé? Oseroit-il, lorsque son intention de bienfaisance apparente seroit démasquée, hasarder une opération qui seroit en horreur, même à ceux dont en apparence elle favoriseroit l'intérêt?

Eh! pourquoi, me direz-vous, n'oseroit-il pas imiter, sinon la banqueroute désastreuse de 1720, au moins les réductions & les suspensions imaginées par l'Abbé Terray?

Il s'en garderoit bien, n'en doutez pas; ces tems sont bien changés, quoique peu loin de nous. En voulez-vous une preuve frappante? L'infernal Terray, qui plaisantoit ses concitoyens en les

égorgeant, qui portoit la franchise de la vertu dans des actes de scélératesse, ce Terray, qui, s'il reparoissoit aujourd'hui, n'oseroit pas faire revivre son abominable systême ; ce Terray resta, mourut tranquillement en France ; & celui de ses successeurs qui a le plus de ressemblance avec lui, se cache en Angleterre. Il fuit, il craint son Prince, le Parlement & la Nation. C'est que le Prince n'est plus le complice de ses Ministres ; c'est que le Parlement n'est plus foible ; c'est que la Nation a parlé. Elle a parlé, non pas en faisant des chansons & des calembours, la seule arme qu'on employoit autrefois contre les vexations ministérielles ; mais en réclamant hautement ses droits, en demandant justice du brigand qui pendant quatre ans l'a dépouillée, avec des phrases bien sonores.

On ne fait plus maintenant, dans les crises politiques, des épigrammes ou des chansons ; on parle, on raisonne (1), & l'esprit public se manifeste presque par-tout.

---

(1) Observez encore un autre fait qui caractérise ces derniers troubles ; c'est que les femmes n'y jouent aucun rôle ; & sûrement, à mesure qu'elles s'éclaireront, elles n'en joueront plus de semblable à celui qui les distingua dans les orages de la ligue & de la fronde. Elles sentiront, qu'appellées par la nature à des de-

La révolution opérée dans ces dernieres années en Amérique, pour ne citer que cette seule cause du changement, a singuliérement éclairé les peuples sur leurs droits. Ils ne se regardent plus comme des troupeaux destinés à être impunément tondus & égorgés au gré, non pas de leurs maîtres (car ces maîtres inamovibles ont intérêt à la prospérité constante du troupeau); mais pas même au gré de leurs Ministres, qui, changeant rapidement, volent pour s'enrichir avec promptitude.

Ces maîtres eux-mêmes se sont éclairés depuis cette époque. Ils ont appris que le despotisme

---

voirs domestiques très-nombreux, elles doivent paroître en public étrangeres à ces scenes de tumulte & d'intrigue, qui, dans leur développement, exigent des conceptions fortes, une méditation constante, de la hardiesse dans l'exécution, toutes facultés incompatibles avec les sentimens & les devoirs de femme & de mere. Au milieu des troubles, les femmes ne doivent être que les consolatrices secretes de leurs maris. Lorsqu'elles sortent de ce cercle, lorsqu'elles prétendent à jouer un rôle, elles se mettent en communication avec des hommes corrompus, & bientôt elles deviennent des *Fulvie* ou des *Chevreuse*. Encore une fois, la retraite domestique des femmes dans ces tems, est une preuve de leurs lumières & de leurs vertus; & par conséquent un garant du succès de la chose publique.

avide condamnoit tôt ou tard ſes eſclaves, & par conſéquent les deſpotes eux-mêmes, à l'indigence. Ils ont appris que laiſſer à l'homme tous ſes développemens libres, c'étoit créer le génie, les talens, la richeſſe, que par conſéquent la liberté étoit la vraie ſource de leurs tréſors. Ils ont appris enfin, & c'eſt un haut degré de perfection, à diſtinguer la cauſe de la royauté de celle de leurs Miniſtres, & ils ne ſont plus ſi diſpoſés à épouſer toutes leurs querelles & à ſacrifier à leurs ſyſtêmes l'intérêt du peuple & leur propre conſidération.

Or, à préſent que ces idées ſont répandues ſur les trônes, dans les cabinets, dans toutes les têtes, à préſent que l'opinion publique prépare ſouvent l'élévation & la chûte des gens en place, quel Miniſtre, oſant la braver, iroit, par une banqueroute générale, ruiner & déshonorer tout à la fois le prince, le peuple & ſoi-même ?

Encore une fois, mon cher ami, de ſemblables bouleverſemens ne ſont plus à craindre. Le torrent politique qui entraîne tous les états dans ſon cours, eſt tel, que tous les gouvernemens doivent s'épurer, que tous les peuples doivent devenir plus libres, que la mauvaiſe foi politique, & les moyens cruels du deſpotiſme doivent devenir plus rares. Voilà le caractere du ſiecle

qui s'avance ; & les Miniſtres que la fortune éleve, gouverné comme les autres par la force de ce caractere univerſel, lui ſubordonnent leurs idées, y plient leur conduite. Richelieu lui-même, l'inflexible Richelieu, ſeroit aujourd'hui forcé de ſe compoſer à cet ordre de choſes publiques ; tant l'opinion publique a acquis d'influence ſur les cabinets.

Je vous ai prouvé qu'il étoit abſurde de craindre une banqueroute générale, qu'aucun Miniſtre n'oſeroit l'haſarder. Mais cette vérité ne vous raſſure qu'à moitié. S'il exiſte un déficit immenſe ; ſi les parlemens refuſent l'impôt qui pourroit le couvrir, comment payer les créanciers de l'état, comment aſſurer la ſolidité de la dette entiere ?

A ces queſtions ma réponſe ſera bien ſimple.

Avec les reſſources que la nation a dans ſon ſol, elle aſſurera la ſolidité de la dette. — Avec ſon crédit, elle peut trouver des moyens temporaires pour couvrir le déficit, juſqu'à ce qu'on applique à ſon paiement des fonds particuliers.

Les reſſources exiſtent, perſonne n'en doute ; mais les Parlemens refuſent de les ouvrir, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté & fixé légalement par les Etats Généraux.

Le crédit pourroit exiſter auſſi ; mais il eſt allarmé, ébranlé, preſqu'anéanti par un ſyſtême

continuel de déprédations impunies, par l'inſtabilité des Miniſtres, par les variations éternelles des projets qui ſe ſuccedent & ſe détruiſent, par la conſtance des impôts qu'on ne ceſſe d'accumuler ſans aucun fruit.

Les Parlemens, les individus ſe diſent; le déficit exiſte, peut-être; il faut des impôts, peut-être. — Mais feroit-il prudent de les accorder, juſqu'à ce que l'étendue de ce déficit ſoit conſtaté, juſqu'à ce que le déſordre de l'adminiſtration qui lui a donné naiſſance ſoit ſi bien enchaîné, ſi bien prévenu, que déſormais il ne reparoiſſe plus. Or, les ſeuls Etats Généraux peuvent conſtater le déficit, peuvent le fixer, peuvent octroyer la quotité de l'impôt qui le couvrira, peuvent enfin établir un ſyſtême d'adminiſtration qui prévienne à jamais le retour des déprédations.

Ce langage eſt certainement celui du bon ſens, & c'eſt par une ſuite de ce même raiſonnement que le crédit ſe reſſerre, que les fonds baiſſent (1), que l'or s'enfouit, & que, par l'effet de

(1) Il faut mettre le public en garde contre les hauſſes momentanées ; elles ne ſont que le fruit de manœuvres clandeſtines. Mais la baiſſe eſt conſtante, & cette conſtance n'eſt qu'une ſuite naturelle de l'état des choſes. Il y auroit un bon ouvrage à faire ſur les erreurs où le le public tombe tous les jours par rapport au cours des effets.

cette défiance univerſelle les embarras du gouvernement augmentent, au lieu de décroître.

Que le gouvernement ſache inſpirer de la confiance au peuple, & ce crédit renaît auſſi-tôt, & ſes embarras momentanés diſparoiſſent, & il a le tems de ſe livrer au grand projet de la réforme de l'adminiſtration.

Mais comment a-t-on préſumé inſpirer cette confiance, en ſuivant la conduite qui caractériſe ces derniers tems? Il eſt vrai que les adminiſtrations provinciales, tant de fois demandées, ſi vivement deſirées, ont été preſque par-tout établies. Mais les a-t-on organiſées de maniere à perſuader à la nation, qu'on vouloit en faire un établiſſement populaire? ne ſont-elles pas encore trop ſubordonnées à l'influence peſtilentielle de ces intendans, qui en ſont les vrais ennemis, & qui, transformés en eſpions, & dénonciateurs de la liberté publique, doivent arrêter ſes progrès. (1)?

Ces établiſſemens devoient ramener le crédit;

---

(1) On a laiſſé, preſque par-tout aux Intendans le ſoin de choiſir les membres, & ils ont pris ſouvent des perſonnes qui leur étoient dévouées, comme leurs ſubdélégués. --- Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici que l'Empereur qui avoit adopté ce régime des Intendans pour les Pays-Bas, y renonce.

ils n'avoient été si précipitamment formés que pour le ramener promptement, parce que le besoin en étoit urgent, & cependant le crédit est toujours resté chancelant, variable. La cause en est simple ; on a détruit l'enthousiasme que devoit inspirer l'édit des administrations provinciales, en voulant faire enregistrer en même-tems deux impôts imaginés par un Ministre, dont le nom est en horreur à la France, dont la main empoisonnée auroit corrompu les meilleurs projets ; & l'on en a même aggravé le poids par des rafinemens & une extension, qui avoient échappés à la subtilité de ce dévastateur financier.

Les Parlemens ont cru voir dans ces impôts, un moyen infaillible de perpétuer le même désordre contre lequel la nation s'élevoit ; ils ont cru que ces impôts en eux-mêmes étoient mal combinés, qu'ils seroient extrêmement désastreux ; ils ont cru enfin qu'ils n'avoient pas le droit de les consentir pour la nation, & ils ont refusé de les enregistrer, en les renvoyant aux Etats Généraux dont ils ont demandé la convocation.

Un systême aussi populaire, je dirai plus, aussi monarchique, ne pouvoit que plaire à la Nation. Aussi les arrêtés du Parlement ont été par-tout reçus avec transport. Le Ministere a voulu l'intimider ; la résistance a doublé, l'effervescence s'est

développée par-tout. Dès-lors il s'eſt formé deux partis, celui du Parlement, ſoutenu par la Nation; celui du Miniſtere qui plioit l'autorité à ſes deſſeins.

Dans une nation éclairée, qui connoît tous ſes droits, quoiqu'elle ne les poſſede pas tous, c'eſt toujours une faute dans un Miniſtere de compromettre l'autorité, quelque forte qu'elle ſoit, avec les corps intermédiaires, chargés par l'autorité même de ſoutenir l'intérêt du peuple. Car, ou l'autorité ſort victorieuſe de ce combat, ou elle ſuccombe. Dans le premier cas, on obéit, mais on déteſte; dans le ſecond, ce n'eſt pas de la haine, c'eſt du mépris; & dans tous les deux, l'autorité perd de la conſidération avec laquelle elle gouverne les hommes, bien plus qu'avec des bayonnettes; conſidération dont le gouvernement de France s'eſt montré plus jaloux que tout autre (1).

Je ne vous remettrai point ſous les yeux, mon ami, tous les combats que le Miniſtere actuel a

(1) Le Cardinal de Retz, diſoit : On doit compter pour beaucoup les Parlemens toutes les fois qu'ils ſe comptent eux-mêmes pour tout. --- Il diſoit encore : nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité Royale que les Officiers du Parlement, Tome premier, pages 173 & 174.

ſoutenus contre les Parlemens, qui, ſans s'être concertés, ſe réuniſſent pour défendre la même cauſe. Je ne veux pas prévoir ceux qu'il ſera obligé de livrer encore, ni prédire quel en ſera le ſuccès.

Mais au milieu de ces débats, une double vérité me frappe. Il n'y a, il ne peut y avoir, tant qu'ils ſubſiſteront, de crédit; & ce n'eſt cependant qu'avec le crédit que le Miniſtere peut trouver les reſſources proviſoires & momentanées qui lui ſont néceſſaires, pour couvrir le déficit. — Au milieu de ces débats, il eſt impoſſible d'aſſurer la ſolidité de la dette, qui ne repoſe pas ſur des fonds particuliers. Au milieu de ces débats, tout examen de déficit eſt impoſſible, tout impôt eſt illégal, ne ſeroit perçu qu'avec difficulté, rendroit peu; toute reſſource eſt, en un mot, fermée.

Veut-on ſortir de cette criſe inquiétante, veut-on rappeller ce crédit ſi néceſſaire? Il n'eſt qu'un ſeul moyen. Mettez fin au ſchiſme qui diviſe le gouvernement de la nation, qui diviſe les parlemens du miniſtere.

Que demandent les parlemens?

1°. La fixation authentique du déficit.

2°. La ſuſpenſion des deux impôts, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté, & les impôts conſentis par les Etats Généraux.

3°. Un ſyſtême régulier d'adminiſtration des finances qui prévienne à jamais les déſordres paſſés.

4°. L'aſſemblée prochaine des Etats-Généraux.

5°. L'abolition des lettres de cachet.

Or, dans toutes ces demandes, y a-t-il rien d'inconſtitutionnel, rien d'illégal, rien de déraiſonnable ? N'eſt-ce pas l'amour de l'ordre, de la tranquillité, du bien de l'Etat, du bien même du Roi, qui les a dictées? Comment donc un Miniſtre qui a dans d'autres tems annoncé ſon patriotiſme, des vues philoſophiques & l'amour de la liberté, perſiſte-t-il à les rejetter ?

Fixer le déficit, c'eſt le vœu du Roi, de la Nation, des Parlemens ; c'eſt le premier pas que le bon ſens indique. Avant de faire des fonds pour payer, il faut ſavoir ce qu'on doit. Or, ce déficit n'eſt pas encore fixé, grace aux tergiverſations, aux enlacemens inſidieux, aux imbroglios du vieux ſyſtême de la comptabilité.

Eh! qui peut mieux fixer le déficit, en vérifier toutes les parties, que celui qui doit le payer, qu'on force à le payer, que le peuple enfin, par ſes repréſentans aux Etats Généraux ?

Qui peut mieux, que ces Etats, examiner la conduite de ceux qui, dans ces derniers tems, ont pillé ſcandaleuſement le tréſor public, & les

forcer à restituer le fruit de leur pillage ?

Suspendre les deux impôts est encore une justice ; car ces impôts ont pour objet de couvrir le déficit, & ce déficit n'est pas fixé ; & des personnes éclairées doutent même s'il existe. Ce seroit par provision gréver le peuple, & peut-être sans objet.

D'ailleurs, la constitution de la France parle ici bien clairement : aux Etats de 1338, le Roi a reconnu qu'il ne pouvoit mettre d'impôt, qu'on ne devoit lui en octroyer que dans le cas de nécessité urgente ; — donc il faut constater cette nécessité urgente dans les Etats Généraux, avant de demander & d'octroyer les impôts demandés. Donc il est juste de suspendre provisoirement ceux du timbre & de la subvention.

Etablir un systême d'administration des finances, qui prévienne le retour des désordres, est encore autant le vœu du Roi que de la Nation.— Mais un pareil systême doit être combiné par le ministere, présenté aux Etats Généraux, & consenti par eux, afin qu'il soit irrévocable. — Cette demande du Parlement est donc encore dictée par la justice.

Celle de la convocation des Etats Généraux est dictée par la constitution elle-même. On demande des impôts, & la constitution dit qu'ils ne peuvent

être octroyés que par les Etats Généraux.

Enfin, l'abolition des lettres de cachet, que ſollicite le Parlement, n'eſt-elle pas encore une preuve de ſon patriotiſme & de ſon amour pour ſon Roi? On a tant écrit ſur l'illégalité, l'inconſtitutionalité, les vices, les abus, les maux effrayans de ces coups de l'autorité arbitraire, la Nation eſt tellement pénétrée d'horreur pour ces attentats effrayans contre la ſûreté des citoyens, qu'il eſt inutile de reveiller ſon indignation. Parmi les Miniſtres aſſis aux pieds du trône, j'en vois un d'ailleurs qui les déteſte auſſi vivement que nous, qui cherche à détruire ce régime abuſif des ordres clandeſtins. C'étoit donc ſervir le vœu de ſon cœur que de faire une pareille demande; c'étoit ſervir l'autorité du Roi même. Car on peut aſſurer que des milliers de lettres de cachet, prodiguées & vendues publiquement ſous le dernier regne, il n'y en a pas une ſeule qui ait eu pour objet de venger un outrage fait au Roi lui-même. On les expédioit au gré des Miniſtres, de leurs maîtreſſes, de leurs valets, des amis de ces valets, & cependant la haine univerſelle excitée par ces violations nombreuſes & révoltantes des droits des citoyens rejailliſſoit ſur le Roi, qui n'y avoit aucune part, mais dont le

nom scelloit, à son insu, ces actes d'iniquité (1). — Encore une fois, il est absurde de supposer que le Roi ait un ennemi personnel, & par conséquent il n'a jamais besoin, pour se venger, de se servir de lettres de cachet; & par conséquent il a lui-même intérêt à abolir cet instrument subalterne qui le déshonore & le fait haïr, sans aucun profit pour son autorité.

Puis donc que toutes les demandes faites par le Parlement sont appuyées par le bon sens, la justice, la constitution; puisqu'en les accordant on rétablit infailliblement la paix, puisqu'on ramene le crédit, ce crédit dont on a tant besoin, que tarde-t-on à combler les vœux de la Nation?

Que des Princes amis du despotisme, ou se livrant à une vie licencieuse & à des dissipations effroyables, aient craint d'assembler les Etats Généraux, je ne m'en étonne point. Mais celui qui nous gouverne a-t-il, comme Louis XI, appesanti sa verge de fer sur son peuple? A-t-il, comme François Ier., ou comme Henri III, fa-

(1) Qu'on se rappelle l'histoire du malheureux *Latude*, enfermé dans des cachots pendant trente-neuf ans, pour une inconséquence de jeunesse. Y a-t-il tableau de l'enfer qui approche de celui de ses tourmens? & le cannibale le plus féroce, n'est-il pas plus humain que les auteurs de ses maux?

crifié des fommes énormes aux caprices de fes maîtreffes ou de fes favoris ? A-t-il, comme Louis XIV, enfoui des tréfors innombrables, dans la conftruction de palais faftueux, ou dans des guerres injuftes & inutiles ? Non, rien de tout cela ; notre Prince hait les coups d'autorité, hait le luxe, hait la diffipation. Il n'a ni maîtreffe, ni favoris, ni fantaifies difpendieufes. Il n'a fait qu'une guerre, & elle étoit pour la liberté, pour la juftice, & il a réuffi. Que doit-il donc attendre des Etats Généraux, de ces Etats qui ne verront d'ailleurs dans fon ame, que le defir d'être jufte, & de rendre fon peuple heureux, que le chagrin d'avoir été trompé dans tous les moyens qu'il a pris. — Des éloges, des confolations, comme deux de fes prédéceffeurs, Louis XII & Henri IV. — Encore une fois, pourquoi n'affemble-t-il pas ces états ? Pourquoi, fans aucune étude, fans aucune préparation, n'y laiffe-t-il pas parler fon ame ? Pourquoi, s'y montrant à découvert, n'y diroit-il pas : Mes amis, mes enfans, écoutez-moi ; mes prédéceffeurs affemblerent vos peres dans les néceffités urgentes de l'Etat ; je fais comme eux aujourd'hui, au lieu d'avoir recours aux moyens pratiqués pendant l'interruption des Etats Généraux. De grands befoins exiftent; ils ne font pas mon ouvrage, &

ils m'ont coûté bien des larmes. J'ai tenté tout ce qui a dépendu de moi pour anéantir le déficit. J'ai appellé des hommes que l'opinion publique m'indiquoit. On a ſu me forcer à les éloigner de moi. Je les ai remplacés par d'autres qui, ſous des ſyſtêmes brillans, cachoient leurs projets de déprédation, & ils m'ont trompé. J'ai voulu connoître la ſource & l'étendue du déficit, & j'ai encore été trompé. Je renonce donc à conſtater ſeul ce déficit. — Je vous confie cet important travail ; voyez le mal, cherchez le remede ; s'il y a des coupables, nommez-les, & je les livrerai à la ſévérité des loix. Enfin, mes amis, travaillons tous à établir un ſyſtême tel que ni moi, ni mes ſucceſſeurs, ne puiſſions être trompés, & que le peuple ne ſoit jamais impunément victime de l'injuſtice & de l'oppreſſion des Miniſtres. Mon vœu le plus ardent, c'eſt de le rendre heureux.

O! combien les François béniroient, adoreroient leur Roi, en lui entendant tenir un langage auſſi paternel! O! combien ils béniroient le Miniſtre qui, s'élevant au-deſſus de l'eſprit du miniſtere paſſé, qui dédaignant ſes petites ruſes, ſes miſérables fineſſes, engageroit enfin le Souverain à traiter franchement, cordialement avec ſon peuple! Qui, non content de ſuſpendre pro-

viſoirement les impôts, d'abolir les lettres de cachet, de convoquer les états généraux, & là d'y fixer, avec les repréſentans de la Nation, la quotité du déficit, la quotité & le mode de l'impôt, & un ſyſtême d'adminiſtration régulier des finances; qui, non content de toutes ces conceſſions, engageroit le Souverain à donner à ſes peuples des preuves encore plus frappantes de ſa bonté, de ſa popularité! Qui lui feroit contracter l'engagement de permettre une pleine & entiere liberté de penſer & d'écrire; de permettre ſur-tout la diſcuſſion libre des comptes de l'adminiſtration rendus publics tous les ans! Qui lui feroit ſigner l'ordre à jamais mémorable de la deſtruction de la Baſtille, des autres priſons d'état, & ſur-tout de cet eſpionage infâme, qui arme des ſcélérats contre des citoyens honnêtes, qui ſuppoſe de la tyrannie dans l'adminiſtration, en ſuppoſant du mécontentement dans les eſprits, qui par conſéquent déshonore le gouvernement, en troublant le repos des familles.

Ne nous faiſons point cependant illuſion en traçant les tableaux de ce bonheur qui n'eſt encore qu'imaginaire. Sans doute ces vues peuvent ſe réaliſer; mais doit-on les réaliſer toutes à-la-fois, toutes rapidement? Doit-on, par exemple, convoquer à l'inſtant les états généraux? En les convoquant auſſitôt, feront-

ils tout le bien à l'état, au peuple, qu'on a droit d'en attendre? Les circonſtances qui nous environnent, nous forcent d'en douter.

Quoiqu'un tems de criſe puiſſe mûrir avec rapidité les eſprits, quoique la lumière puiſſe ſe répandre alors preſque d'un ſeul jet, comme par une commotion électrique, cependant il ne feroit pas prudent de livrer au haſard de cette impulſion ſubit le ſort d'opérations importantes & délicates, qui doivent influer ſur le bonheur de tant de millions d'hommes, d'opérations, dont l'irréuſſite premiere empêcheroit peut-être, dans une nation auſſi vive qne la nôtre, un ſecond eſſai.

Il eſt bien vrai que l'eſprit public fait des progrès en France; mais il n'eſt pas encore également répandu dans toutes les claſſes de la ſociété. Il eſt inconnu du peuple qui, très-ſuſceptible de cet eſprit, quand il jouit de l'aiſance, ne peut, au ſein de ſa miſere actuelle, dérober un moment à ſes travaux éternels, ſans dérober à ſa ſubſiſtance & à celle de ſes enfans. Il eſt preſque inconnu de la claſſe du peuple des villes, étranger depuis trop long-temps à la choſe publique, pour n'avoir pas perdu, ſinon tout intérêt, au moins toute eſpece de lumiere publique (1).

(1) C'eſt une des Objections qu'on entend faire le plus fréquemment en France contre les adminiſtrations pro-

Remontez

Remontez à une claſſe plus élevée, à celle des hommes, que leurs charges & leurs richeſſes mettent à portée de l'inſtruction. Cette inſtruction eſt, dans preſque tous, circonſcrite par les devoirs de leur place ; ou ſi elle s'étend au-delà, c'eſt pour porter ſur la littérature légere, ou ſur des ſciences dont l'objet n'a pas excité les allarmes du gouvernement. A la vérité, cette littérature, ces ſciences, cédent aujourd'hui leur place, dans les bons eſprits de cette claſſe, aux connoiſſances

---

vinciales. Comment un artiſan, un payſan, étudieront-ils, ſe déplaceront-ils pour des élections, des députations ? Il faut du tems & de l'argent. Mais laiſſez ces établiſſemens ſe conſolider & opérer, & vous verrez l'aiſance s'étendre juſques ſur ces malheureux ; alors l'intérêt & l'amour-propre les exciteront à vouloir jouer un rôle, & par conſéquent à s'inſtruire. Quand les communes furent inſtituées en Angleterre, perſonne ne vouloit en être membre, parce qu'il en coûtoit, & qu'on n'étoit pas habitué à cette forme. Les communes acquirent de la préponderance, les membres de la conſidération & de l'importance, & alors les places de repréſentans furent recherchées, & l'ont été toujours depuis.

On ne doit pas ceſſer de répéter qu'il ne faut pas s'effrayer des abus, des inconvéniens qui marqueront les premiers pas de ces établiſſemens. Ce ſont les premiers pas d'un enfant : il fera des chûtes ; mais les chûtes le formeront à n'en plus faire.

politiques, & c'eſt par eux que la nation s'éclaire ; mais leur nombre eſt encore trop peu conſidérable. Je ne parle pas de la premiere claſſe de l'état ; plaiſirs ou ambition, voilà les deux mobiles de preſque tous ſes membres. Il en eſt bien peu qui, doués d'un eſprit ſupérieur aient ſu deſcendre juſqu'au peuple, étudier ſes droits & les défendre.

Tous ces divers inconvéniens, qui retardent dans chaque claſſe les progrès de l'eſprit public, ne ſont point impoſſibles à vaincre ; mais pour les vaincre, il faut du tems.

Or, je vous le demande maintenant : dans cette diſpoſition générale des eſprits, feroit-il avantageux au peuple que les états généraux fuſſent à préſent convoqués ? Le tiers-états, ou les repréſentans du peuple, (car il faut enfin changer & oublier cette dénomination gothique & flétriſſante *de tiers-état*) feront-ils tous en état de diſcuter ſes droits, de démêler dans les plans qu'on leur préſentera, des rapports éloignés qui peuvent lui être funeſtes ? Seront-ils aſſez nombreux, aſſez éclairés, aſſez puiſſans, pour contre-balancer les deux autres ordres ? N'étant plus forts de l'expérience de leurs ancêtres, qui, témoins d'états généraux ſouvent convoqués, s'inſtruiſoient par les fautes mutuelles de chaque parti, ne feront-

ils pas aiſément, ou intimidés, ou ſubjugués par les intrigues, les artifices qui, tant de fois, ont rendu ces aſſemblées inutiles & inefficaces. Que dis-je? l'hiſtoire de ces états que des écrivains vendus au deſpotiſme ont ſi ſouvent citée, pour prouver leurs inconvéniens, & pallier leur interruption, cette hiſtoire, qui, rédigée avec impartialité, & conſidérée avec les lumieres de la ſaine politique, prouveroit ſeulement l'influence deſtructive de l'ariſtocratie miniſtérielle; cette hiſtoire, dis-je, ne diſpoſeroit-elle pas le Souverain à mieux organiſer les nouveaux états généraux? Peut-être l'engageroit-elle à fondre, dans un ſeul corps, ces trois corps perpétuellement en diſcorde, qui épuiſoient un tems précieux en diſputes de préſéance & de vanité, & qui, ſur les objets publics, ne conſultant que l'intérêt de leur corps, ſe rejettoient mutuellement le fardeau public? Peut-être encore l'engageroit-elle, pour légitimer un changement dans cette organiſation, pour le faire agréer aux trois ordres, de propoſer la diſcuſſion du nouveau plan aux adminiſtrations provinciales. Or, toutes ces opérations, pour être faites avec ſuccès, avec ſageſſe, ne doivent point être précipitées. Encore une fois, il faut du tems pour les mûrir.

Et ne faut-il pas encore donner aux adminiſ-

trations provinciales le tems de s'affeoir, de fe confolider, de fe purifier, foit en réformant leurs élémens, foit en fe fortifiant dans les principes patriotiques qui leur ont donné naiffance ?

Peut-être, & ce ne feroit pas le parti le moins fage, fi ces adminiftrations étoient organifées de maniere, que le peuple de chaque province y fût exactement & légalement repréfenté, fi l'habitude des affaires provinciales y préparoit les efprits à des connoiffances générales, peut-être ces adminiftrations pourroient former une pépiniere précieufe d'hommes éprouvés, parmi lefquels le peuple choifiroit fes repréfentans aux états généraux.

Quel que foit le plan que le Souverain & la Nation adoptent, qu'on faffe revivre les Etats généraux fuivant leur forme ancienne, ou qu'on les compofe plus légalement & plus populairement, il faut donner aux efprits le tems de fe mûrir pour cette opération importante.

Or, fixez la premiere féance des Etats généraux à la fin de la premiere affemblée des adminiftrations provinciales, c'eft-à-dire, à trois ans (1), que d'avantages vous réuniffez ! L'ex-

(1) On pourroit abréger le terme, & fixer deux années, fi l'on craint que les opérations pour couvrir momentanément le déficit, ne puiffent fe prolonger au-delà de ce terme.

périence de ces trois années éclairera le gouvernement sur les bons effets de ces assemblées ; sur le bien qu'elles peuvent faire, sur leurs abus particuliers, sur la maniere de les corriger ; pendant ces trois ans, beaucoup de députés se seront formés aux affaires publiques ; pendant ces trois ans, les discussions, les écrits qu'auront fait naître les affaires particulieres à chaque province, auront attiré les yeux du public sur les débats de chaque assemblée ; il en aura pris le goût, l'habitude de les étudier, de discuter : beaucoup de bons esprits se seront formés dans le silence du cabinet.

Ce n'est pas tout ; la Nation suspendue dans l'attente des Etats Genéraux, se sera préparée pour cette époque décisive. — Ses membres, appellés à y jouer un rôle, se seront hâtés de s'instruire. — Les écrits se seront multipliés sur les objets que cette assemblée doit discuter.

Ce n'est pas tout ; le gouvernement lui-même aura eu le tems de préparer les matieres qui devront être soumises à l'examen de ces Etats. — Il aura constaté, par des tableaux bien verifiés, la situation du Royaume, l'étendue de sa dépense, de sa recette, de son déficit. — Instruit par les observations des administrations provinciales, il aura pu se décider sur le choix de l'impôt propre

à couvrir le déficit, de l'impôt le moins onéreux au peuple; il aura pu changer son systême de comptabilité & d'administration; il aura pu réaliser les bonifications, effectuer toutes les réformes, & maître alors de sa matiere, il pourra plus sûrement concerter avec les Etats-Généraux, le moyen de prévenir à jamais le désordre.

Je veux bien le croire, me direz-vous, ces trois ans de patience sont nécessaires; mais comment couvrir provisoirement, pendant ces trois ans, le déficit..... Voilà le nœud difficile; voilà le point délicat. — J'en conviens, & je crois que pour le dénouer, il faut une grande habileté dans le Ministre. — Il faut qu'il ait un ensemble de plans, sur toutes les parties de l'administration, au moyen desquels il puisse trouver, dans ses réformes, de quoi couvrir le déficit. Si ces bonifications n'étoient pas suffisantes, il faut qu'il ait le secret de ressusciter le crédit, pour effectuer une opération de finance momentanée, à un intérêt avantageux à l'Etat.

Quant au crédit, pas de doute qu'il ne renaisse au moment que le Roi aura promis la convocation des Etats Généraux, en aura fixé l'époque; au moment qu'il aura suspendu les impôts, & par ces deux faveurs ramené la paix & les Parlemens.

Pas de doute encore que cette confiance de la

Nation ne s'accroiſſe, ſi le Roi veut bien ſanctionner ſa promeſſe de la convocation des Etats Généraux, par d'autres graces préliminaires; par exemple, en ordonnant la deſtruction de la baſtille, l'abolition des lettres de cachet, en laiſſant à la diſcuſſion publique une pleine & entiere liberté, &c. &c.

A la vue de ces opérations, qui pourroit douter des intentions paternelles du Monarque? Qui pourroit douter de l'habileté, du patriotiſme, des vertus du miniſtere? Qui lui refuſeroit, non-ſeulement ſa confiance, mais ſon admiration, ſes bénédictions?

Sûre que, ſous un Monarque ami de ſon peuple, ſous un Miniſtre habile & également populaire, l'inſtabilité dans le miniſtere ceſſeroit avec les projets ruineux, avec les proteſtations infideles, la Nation ouvriroit avec joie toutes ſes reſſources pour combler proviſoirement & momentanément le déficit, lorſqu'elle ſeroit convaincue que les bonifications & les réformes ne pourroient entiérement le couvrir.

Tout dépend donc ici du caractere, des talens & du patriotiſme du Miniſtre. Un ignorant, ou un fripon ne jouiroit pas huit jours de la confiance de la Nation. — Un Miniſtre habile & patriote ſaura la prolonger, juſqu'au moment

où la décision des Etats-Généraux rendra le crédit inutile.

Le talent que j'exige pour ces opérations n'est pas commun ; cependant il n'est pas impossible à trouver, & je ne doute point d'ailleurs, que lorsqu'un pareil administrateur se saisira des rênes de l'Empire, on verra bientôt voler à son secours des hommes à talens, bien versés dans les finances, que la modestie & la honteuse méthode avec laquelle on parvient aujourd'hui, renferment dans le cabinet, & qui le quitteront aussi-tôt qui l'intrigue cédera sa place au mérite éprouvé.

Les hommes même les plus médiocres, ont aujourd'hui la funeste ambition d'aspirer au ministère ; ne voyant, depuis un grand nombre d'années, ce poste rempli que par l'ignorance effrontée, ou par la scélératesse hypocrite, ils se disent : *Et nous aussi, nous serons Ministres.*

Mais le tems est venu, où l'intrigue, la bassesse, l'adulation ne seront plus des degrés à l'administration, où le talent seul & la probité y arriveront. Eh ! comment pouvoit-il en être autrement sous le régime des administrations provinciales & des Etats Généraux ? Lorsque l'instruction est répandue par-tout, lorsque la publicité des opérations ministérielles est une loi, lorsque la discussion en est libre, il faut ou que les Ministres

ſoient habiles, ou qu'ils deſcendent. — L'opinion publique ſera donc alors le creuſet où s'éprouveront les candidats au miniſtere.

Maintenant voulez-vous connoître, mon ami, les traits caractériſtiques du miniſtre, qui ne redoute point cette épreuve, d'un Miniſtre, qui rempliſſant les vues de la Nation, puiſſe la ſauver de ſes embarras juſqu'à la convocation des Etats Généraux ?

Le véritable Adminiſtrateur aura du génie, du caractere, du patriotiſme, du courage, du déſintéreſſement, de la facilité dans le travail. Avec le génie, il concevra grandement ; avec le caractere, il exécutera fermement ; avec le patriotiſme, il n'entreprendra rien que d'utile au peuple ; avec du courage, il ſaura dire la vérité au Souverain ; avec du déſintéreſſement, il ne craindra point de perdre ſa place ; avec l'habitude & la facilité du travail, il ne ſera effrayé de rien.

Il doit être familiariſé avec les détails ; car c'eſt par eux que les ſubalternes trompent les miniſtres qui n'ont que de grands mots, & point de connoiſſance de faits. Le véritable adminiſtrateur ne prendra point les rênes d'un empire, ſans avoir des principes fixes en adminiſtration auxquels il ſubordonne tous ſes plans. Car, faute de ces principes & de ces plans, il ſera forcé d'*aller au jour*

la journée, comme disoit le cardinal de Retz, il ſera forcé de prendre dans tous les plans de chacun ce qui lui paroîtra le moins mauvais ; ce qui, comme le dit encore le politique, produit deux mauvais effets ; l'un eſt que ce composé, pour ainſi dire des vues, eſt toujours confus & brouillé, & l'autre qu'il n'y a jamais que la fortune qui le démêle. Or, en adminiſtration, il faut laiſſer le moins poſſible à la fortune.

Le véritable adminiſtrateur ne mettra point tout ſon art dans la ſecret de faire des emprunts, d'en cacher les inconvéniens & le poids afin de mieux tromper le Souverain & les prêteurs. Il ne juſtifiera point les loteries & les autres abus que leur produit abſoud aux yeux des Miniſtres à vues étroites, & à cœur glacial. Il n'aigrira point le Roi contre les Parlemens, parce qu'il faut que le Prince donne à ſes ſujets l'exemple du reſpect par les loix & ſes Miniſtres. Il inſpirera ſur-tout au Prince l'horreur la plus grande pour les menſonges conſacrés dans des beaux préambules, & pour les banqueroutes, ſoit partielles, ſoit totales. Il lui conſeillera d'abolir à jamais les lettres de cachet, les maiſons de force, l'eſpionnage. — Car ſon Prince & lui aimeront le bien, le feront. — Comment craindroient-ils alors les libelles ? Enfin, le véritable Adminiſtrateur conſeillera à ſon Souve-

rain d'aſſembler ſouvent ſes Etats Généraux, de conſulter ſouvent, & par lui-même, ſon peuple. Eclairé, pur, intact, déſintéreſſé, ſans eſprit de corps, ennemi de l'oppreſſion & des concuſſions; enfin n'ayant rien à ſe reprocher, un pareil Adminiſtrateur ne peut redouter ni l'examen de l'aſſemblee nationale, ni une diſcuſſion publique avec le rival le plus inſtruit.

Sous un pareil Miniſtre, ſous un Roi tel que le nôtre, & avec des Etats Généraux convoqués avec les précautions & la lenteur néceſſaire, on peut dire avec vérité : *point de Banqueroute, point d'Impôt, & la France eſt ſauvée.*